



© Benoit Debuissier



GUIDE PRATIQUE À DESTINATION DES ASSOCIATIONS POUR L'ACCUEIL DE JEUNES ÉTRANGERS EN SERVICE CIVIQUE

Septembre 2022

Soutenu par :



Délégation interministérielle
à l'accueil et à l'intégration
des réfugiés



L'accueil et l'intégration des jeunes étrangers primo-arrivants : un enjeu majeur pour la France

Le grand programme Volont'R de service civique, lancé en 2019 par la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (Diair) en partenariat avec l'Agence du Service Civique, vise à favoriser la découverte de leur nouveau pays par les jeunes réfugiés et à permettre aux jeunes Français engagés auprès d'eux, de découvrir de nouvelles cultures tout en participant au renforcement de notre cohésion sociale.

Ce programme s'ouvre en 2021 à l'ensemble des jeunes étrangers primo-arrivants en situation régulière sur le territoire et ayant vocation à s'installer durablement en France, que ce soit pour des motifs familiaux ou au titre de l'asile. À ces jeunes, le programme propose de vivre l'intégration sous le prisme de l'engagement dans des missions d'intérêt général, par lesquelles ils pourront se rendre utiles et prendre part activement au vivre ensemble.

Volont'R constitue ainsi un véritable levier d'intégration, mêlant, au sein d'une jeunesse plurielle, expériences et rêves d'avenir des jeunes Français et des jeunes étrangers primo-arrivants, dont les réfugiés.

Ce guide a pour objectif de faciliter l'accueil des jeunes engagés en déclinant, pour les structures d'accueil, les spécificités du dispositif Volont'R, que ce soit en matière de prise en charge administrative et personnelle des jeunes, d'organisation des cours de français, ou encore de mise en place de l'accompagnement individualisé et de l'aide à la recherche d'emploi prévus au programme. Il doit permettre aux associations et aux collectivités de proposer « une mission pour chacun au service de tous », comme le veut la devise du service civique.

Avec Volont'R, il s'agit pour l'État, les collectivités et la société civile de s'unir pour guider les premiers pas des jeunes étrangers dans la société française afin qu'ils s'y enracinent durablement. Pour le dire de façon imagée : leur donner des racines pour leur donner des ailes ! Que ce guide pratique puisse y contribuer.

Alain Régnier

Délégué interministériel
à l'accueil et à l'intégration des réfugiés

David Coste

Directeur de l'intégration
et de l'accès à la nationalité



© Ministère de l'intérieur / JROCHA - oct 2019



© DR

Sommaire

ÉDITO	3
PRÉSENTATION DU PROGRAMME VOLONT'R	6
AVANT LA MISSION	8
1 > Comprendre le contexte et le processus d'arrivée et d'intégration des jeunes étrangers candidats à une mission de service civique	
Fiche pratique n° 1 – Connaître le statut des jeunes étrangers primo-arrivants non BPI permettant l'accès au service civique	8
Fiche pratique n° 2 – Connaître le statut de bénéficiaire d'une protection internationale permettant l'accès au service civique	10
Outil n° 1 – Courrier du ministre de l'Intérieur au Directeur de l'Agence du service civique	11
Fiche pratique n° 3 – Connaître le parcours d'intégration des jeunes étrangers primo-arrivants	13
Outil n° 2 – Le parcours d'intégration républicaine des étrangers originaires de pays tiers à l'Union européenne	15
Fiche pratique n° 4 – Connaître le parcours suivi par les jeunes étrangers avant l'obtention de leur protection internationale	16
2 > Identifier les partenariats possibles	
Fiche pratique n° 5 – Identifier les partenaires de l'accueil et de l'intégration des étrangers sur les territoires	20
3 > Proposer des missions de service civique aux jeunes étrangers	
Fiche pratique n° 6 – Distinguer les différentes formes possibles d'accueil d'un jeune en service civique dans une association	22
Fiche pratique n° 7 – Rendre accessible aux jeunes étrangers l'offre de mission de service civique d'une association	23
Outil n° 3 – S'inspirer d'exemples de missions de service civique réalisées par des jeunes étrangers	24
4 > Planifier	
Fiche pratique n° 8 – Programmer le déroulement des missions	26
Outil n° 4 – La complémentarité possible entre le contrat d'intégration républicaine (CIR) et le service civique	27
Fiche pratique n° 9 – Anticiper les contraintes juridiques et administratives pouvant être rencontrées par un jeune étranger lors de la signature d'un contrat de service civique	28
Fiche pratique n° 10 – Anticiper les problématiques du quotidien pouvant être rencontrées par des jeunes étrangers engagés en service civique	30
5 > Mobiliser	
Fiche pratique n° 11 – Recruter un jeune étranger en service civique	32
Outil n° 5 – Modèle d'attestation de versement d'indemnités sur un livret A	34
PENDANT LA MISSION	35
1 > Accueillir	
Fiche pratique n° 12 – Accueillir le volontaire étranger et l'accompagner dans la prise en main de sa mission	35
Outil n° 6 – Que faire si... ?	37

Sommaire

2 > Accompagner	
Fiche pratique n° 13 – Suivre et accompagner une mission de service civique	38
Fiche pratique n° 14 – Accompagner le projet d’avenir	39
3 > Proposer des formations adaptées	
Fiche pratique n° 15 – Inscrire le volontaire à la formation civique et citoyenne obligatoire	41
Fiche pratique n° 16 – Identifier les ressources et les acteurs pour améliorer la maîtrise du français langue étrangère	42
APRÈS LA MISSION	43
1 > Valoriser	
Fiche pratique n° 17 – Participer à la reconnaissance et à la validation des compétences acquises par les volontaires en mission de service civique	43
Fiche pratique n° 18 – Identifier un partenaire essentiel de l’insertion professionnelle des jeunes étrangers : les Missions Locales	44
2 > Encourager	
Fiche pratique n° 19 – Encourager la poursuite du parcours d’engagement des jeunes étrangers	46
LES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA RÉALISATION DE CE GUIDE	47
LEXIQUE – LISTE DES ACRONYMES	49



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Volont'R

Édition février 2022

Volont'R, le grand programme national de service civique pour l'accueil et l'intégration des jeunes étrangers a atteint ses objectifs !

Lors de son lancement, Volont'R s'était donné pour objectif d'avoir fait découvrir l'**engagement citoyen à 10 000 jeunes d'ici 2022.**

En février 2022, ce sont plus de **11 000 jeunes** qui se sont engagés !



Depuis 2019, Volont'R permet aux jeunes de s'engager pour l'accueil et l'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les personnes réfugiés via des missions de service civique.

Le programme Volont'R propose :

- aux jeunes citoyens de s'engager pour l'accueil et l'intégration des réfugiés et primo-arrivants
- aux jeunes réfugiés et primo-arrivants de s'engager au sein de la société française.

L'ambition du grand programme est double :

- renforcer l'intégration dans la société française des jeunes que la France accueille
- changer le regard des jeunes sur les migrations

Volont'R pendant la COVID-19

Pendant la crise sanitaire, les services civiques se sont **poursuivis tout en se réinventant** : médiation numérique, relais des consignes de sécurité, aide aux achats de première nécessité... Les Volont'R ont su s'adapter et montrer leur **solidarité** à l'épreuve de la crise.

Volont'R en chiffres

Depuis son lancement, Volont'R a permis à plus de 11 000 jeunes et 1 000 étrangers primo-arrivants d'accomplir une mission d'intérêt général au sein de la société française. 21 associations ont proposé des missions de service civique à ces jeunes réfugiés et étrangers primo-arrivants.

3 questions à ... Fatima Alzahraa Alsheikh

Cette jeune syrienne de 23 ans vit actuellement à Nantes.
Fatima a fait des études pour devenir assistante sociale en Egypte avant d'arriver en France en décembre 2017 et projette de poursuivre ses études.

Pourquoi as-tu eu envie de faire un service civique ?

« C'est une formation qui est bénéfique à bien des égards : améliorer la langue française, s'intégrer dans la société française, faire quelque chose d'utile pour les gens ...
Tout comme rencontrer de nouvelles personnes et échanger à propos de notre culture. »

Quelles sont les missions de ton service civique ?

« Les missions sont surtout centrées autour de l'inclusion numérique, avec des ateliers d'informatique, d'écriture, de conversation...

Et plus je comprends le système de vie ici, plus je peux développer mon langage et être à l'aise avec. »

Quels sont tes objectifs de vie maintenant que tu es en France ?

« Finir mes études et faire quelque chose d'important dans la société ici. J'aimerais également trouver un travail que j'aime. Je passe aussi beaucoup de temps à traduire mes écrits en français car le plus important est de réaliser mon rêve et de publier mon livre ! »

Le service civique est un engagement au service de l'intérêt général ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans. Accessible sans conditions de diplôme, il est indemnisé et s'effectue en France.



#LEPOUVOIRD'ÊTREUTILE
#AVECLESRÉFUGIÉS



Pour en savoir plus : contact@volont-r.fr
Pour visionner la vidéo Volont'r :



Connaître le statut des jeunes étrangers primo-arrivants (non bénéficiaires d'une protection internationale) permettant l'accès au service civique

L'accès au service civique de jeunes étrangers primo-arrivants

- Le cadre du service civique (article L.120-4 du code du service national) autorise l'accueil de volontaires étrangers à certaines conditions.
- L'accès au service civique est restreint à certains jeunes étrangers primo-arrivants en fonction de la catégorie de leur titre de séjour et de leur nationalité.

Qu'est-ce qu'un étranger primo-arrivant ?

- Un étranger primo-arrivant est un ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne, titulaire depuis moins de cinq ans d'un titre de séjour délivré au titre de l'immigration familiale, de l'immigration professionnelle ou de la protection internationale. Ne sont pas considérés comme primo-arrivants tous les autres ressortissants étrangers, notamment les étudiants étrangers, les demandeurs d'asile, les mineurs non accompagnés, les étrangers en situation irrégulière. Les étrangers primo-arrivants, sauf dispense, signent un contrat d'intégration républicaine (CIR).
- Un bénéficiaire de la protection internationale (BPI) est une personne qui s'est vu attribuer soit le statut de réfugié soit le bénéfice de la protection subsidiaire. Les BPI sont des étrangers primo-arrivants et signent un contrat d'intégration républicaine.

Le dispositif Volont'R est prioritairement dédié aux jeunes étrangers primo-arrivants, qu'ils soient ou non bénéficiaires de la protection internationale.

L'éligibilité au regard du titre de séjour

Est éligible au service civique, l'étranger âgé de seize à dix-huit ans qui déclare vouloir exercer une activité professionnelle, auquel un titre de séjour a été délivré dans les conditions prévues à l'article L. 421-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et qui séjourne en France depuis plus d'un an.

Est également éligible au service civique, l'étranger âgé de seize ans révolus qui séjourne en France depuis plus d'un an sous couvert de l'un des titres de séjour suivant :

- carte de séjour temporaire salarié, travailleur temporaire ou entrepreneur/profession libérale ;
- carte de séjour temporaire vie privée et familiale ;
- carte de séjour pluriannuelle passeport talent et passeport talent famille ;
- carte de séjour pluriannuelle et carte de résident apatride et membre de la famille ;
- carte de résident des articles L. 426-17, L. 423-6, L. 423-10, L. 423-11, L. 423-12, L. 423-16, L. 426-2, L. 426-3, L. 425-3, L. 426-6, L. 426-7.

Est également éligible, sans condition de durée préalable, l'étranger âgé de seize ans révolus détenteur de l'un des titres de séjour suivant :

- carte de séjour temporaire étudiant ou stagiaire ;
- carte de séjour pluriannuelle générale délivrée après un premier document de séjour ;
- carte de séjour pluriannuelle portant la mention « bénéficiaire de la protection subsidiaire » ou « membre de la famille d'un bénéficiaire de la protection subsidiaire » ;
- carte de résident portant la mention « réfugié » ou « famille de réfugié ».

Connaître le statut des jeunes étrangers primo-arrivants (non bénéficiaires d'une protection internationale) permettant l'accès au service civique

- Pour tous ces titres de séjour, un récépissé de renouvellement confère les mêmes droits que le titre de séjour précédemment détenu. Cela vaut pour l'accès ou la poursuite du service civique. Le récépissé est un document délivré par la préfecture entérinant la décision favorable, dans l'attente de la confection du titre matériel. Le simple accusé de dépôt d'une demande de renouvellement ne préjuge pas la décision de la préfecture et n'est donc pas recevable. En l'absence de récépissé ou de renouvellement du titre, vous êtes tenu de rompre le contrat.
- Rappel : pour les bénéficiaires de la protection internationale, le CESEDA impose la reconstitution de l'état civil par l'OFPRA pour la fabrication du titre de séjour. Dans l'attente de la production de cette attestation d'état civil, les intéressés se voient délivrer une attestation de prolongation de l'instruction de la demande de titre de séjour conformément aux articles R. 431-15-3 et R. 431-15-4 du CESEDA. Cette attestation prouve la régularité du séjour du BPI et lui ouvre les mêmes droits que le titre de séjour demandé.

L'éligibilité en fonction de la nationalité

- Les ressortissants de l'Union européenne, des autres pays de l'Espace Économique Européen (Norvège, Islande, Liechtenstein) et de la Suisse ne sont pas éligibles au programme Volont'R. Ils peuvent toutefois effectuer un service civique classique en postulant à une mission sur le site de l'Agence du Service Civique.
- Les ressortissants britanniques entrés en France depuis le 1^{er} janvier 2021 ne seront éligibles qu'au 1^{er} janvier 2022, après un an de résidence en France.
- Les étrangers âgés de seize ans révolus qui séjournent en France sous couvert d'un certificat de résidence algérien sont éligibles dans les conditions prévues à l'article L. 120-4 du code du service national.

Le cas des mineurs étrangers

Les étrangers mineurs primo-arrivants peuvent accéder au service civique à partir de 16 ans, après un an de résidence sous couvert d'un titre de séjour portant la mention « vie privée et familiale ».

Connaître le statut de bénéficiaire d'une protection internationale permettant l'accès au service civique**L'accès au service civique de jeunes bénéficiaires d'une protection internationale**

- Le cadre du service civique (article L. 120-4 du code du service national) autorise l'accueil de volontaires étrangers à certaines conditions.
- Deux statuts de bénéficiaire d'une protection internationale permettent d'accéder au service civique :

La qualité de réfugié***Elle est reconnue :**

- D'une part, en application de la convention de Genève du 28 juillet 1951 sur le statut des réfugiés qui définit le réfugié comme « toute personne (...) qui (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays... » ;
- D'autre part, selon les termes du préambule de la Constitution, « à toute personne persécutée en raison de son action en faveur de la liberté » ;
- Enfin, à toute personne sur laquelle le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) exerce son mandat aux termes des articles 6 et 7 de son statut (« mandat strict »).

La protection subsidiaire*

Elle est accordée à la personne qui ne remplit pas les conditions pour se voir reconnaître la qualité de réfugié mais qui établit qu'elle est exposée dans son pays à l'une des menaces graves suivantes : la peine de mort, la torture ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants, ou, s'agissant d'un civil, à une menace grave, directe et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence généralisée résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.

*Source : [site du ministère de l'Intérieur](#).

La preuve nécessaire de l'obtention du statut de bénéficiaire d'une protection internationale pour la signature d'un contrat de service civique

Lors de la signature du contrat de service civique, il va falloir apporter la preuve du statut de bénéficiaire d'une protection internationale :

Pour les réfugiés

Le statut de réfugié est juridiquement supérieur à tout autre statut. Ainsi, une fois le jugement rendu par l'OFPRA ou la CNDA, un réfugié relève du droit commun. Servent à attester de ce statut dans le cadre du service civique :

- La carte de résident de plein droit ou le récépissé de reconnaissance d'une protection internationale délivrée par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) ou par la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) ;
- Si le jeune n'est pas en possession de ces documents, un récépissé de première demande de titre de séjour accompagné par la décision de l'OFPRA.

Pour les bénéficiaires d'une protection subsidiaire

La mention « bénéficiant d'une protection subsidiaire » ne figure pas sur le titre vie privée et familiale délivré aux bénéficiaires de la protection subsidiaire. Il faudra systématiquement veiller à fournir la copie de la décision ou le récépissé constant la reconnaissance d'une protection internationale de l'OFPRA ou de la CNDA avec soit :

- Le titre de séjour vie privée et familiale ;
- Si le jeune n'est pas encore en possession de ce document, un récépissé de première demande de titre de séjour vie privée et familiale.

Annexes

- Le site de l'Agence du service civique : « [Accueillir un volontaire étranger](#) ».
- Courrier du ministre de l'Intérieur au Directeur de l'Agence du service civique.

**Courrier du ministre de l'Intérieur
au Directeur de l'Agence du service civique**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Le Directeur de l'immigration

Paris,

- 4 JUL. 2017

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

Objet : Accès au service civique des étrangers ressortissants de pays tiers

Votre prédécesseur a fait part à la Direction de l'immigration, en octobre 2016, des difficultés rencontrées par les ressortissants étrangers souhaitant effectuer un service civique, dans le cadre des dispositions combinées des articles L. 120-1 II et L. 120-4 du Code du service national.

Deux réunions se sont tenues entre l'Agence du service civique (ASC), les collaborateurs du Préfet en charge de l'égalité et de la citoyenneté au Ministère de l'intérieur et les services de la sous-direction du séjour et du travail pour évoquer ces différents sujets, les 19 octobre 2016 et 15 juin 2017.

Dans la continuité de ces deux réunions, la présente note vise à confirmer les explications qui vous ont été apportées à ces deux occasions et à préciser la façon dont les dispositions du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) relatives aux étrangers concernés par le Service civique, doivent être comprises et interprétées, en reprenant chacun des points d'achoppements soulevés par vos services :

I. Accès aux mineurs étrangers

Les étrangers peuvent accéder au service civique à partir de 16 ans, après un an de résidence, s'ils bénéficient d'un titre « salarié », « travailleur temporaire », « vie privée et familiale » sauf titres pour raison de santé (L. 313-11-11°), « entrepreneur/profession libérale », « passeport talent » et « passeport talent (famille) », RLD-UE, cartes de résident sauf réfugiés (ces derniers ne sont pas soumis à condition de durée de séjour).

Ils ne sont pas soumis à la condition d'une année de résidence s'ils détiennent un titre « protégé subsidiaire », « étudiant », « réfugié » ou une carte de séjour pluriannuelle.

Le Ceseda prévoit que les mineurs de 16 à 18 ans ne peuvent bénéficier d'un titre de séjour que lorsqu'ils exercent une activité professionnelle et remplissent les conditions de délivrance d'une carte de séjour « vie privée et familiale » de plein droit à leur majorité (cf. article L. 311-3 : 1. parent en situation régulière ; 2. entré en France avant l'âge de 13 ans ; 3. confié à l'Ase avant l'âge de 16 ans).

Courrier du ministre de l'Intérieur au Directeur de l'Agence du service civique

Par conséquent, seuls les mineurs présentant une carte de séjour portant la mention « vie privée et familiale » et justifiant d'un an de résidence pourront effectuer un service civique.

II. Condition de durée de résidence d'un an

Sont concernées les personnes qui bénéficient d'un titre "salarié", "travailleur temporaire", "vie privée et familiale" (sauf titres pour raison de santé), "entrepreneur/profession libérale", "passeport-talent" et "passeport talent (famille)", RLD-UE et carte de résident (sauf réfugiés).

Cette disposition fait, en l'état des textes, obstacle à l'accès au service civique d'un mineur dès l'âge de 16 ans (il devra attendre à minima 17 ans s'il a demandé son titre de séjour à 16 ans) ou d'un majeur dès l'âge de 18 ans (il devra attendre 19 ans).

III. Accès au Service civique sous récépissé de renouvellement

Le récépissé de renouvellement (RCS) confère les mêmes droits que le titre de séjour précédemment détenu (Art. L. 311-4-2 du Ceseda) et doit donc être considéré comme tel pour l'accès ou la poursuite d'un service civique.

Par conséquent, il peut être accepté, sous réserve que le titre dont le renouvellement est sollicité permette l'accès au service civique.

IV. Titre de séjour « étudiant » et visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) « étudiant »

Les VLS-TS étant assimilés à des titres de séjour dès lors qu'ils ont été validés selon la procédure prévue à l'article R. 311-3 du Ceseda, ils doivent permettre l'accès au service civique. Une vignette apposée par l'Ofii dans le passeport de l'intéressé apporte la preuve de la validation du VLS-TS (avec un numéro Agdref figurant sur cette vignette).

Cependant, à compter de fin octobre prochain, un portail internet permettra d'effectuer cette validation de manière numérique. Dès lors, l'étranger pourra présenter pour preuve de sa validation un document qu'il éditera lui-même à l'issue de la procédure. Cette confirmation de sa démarche en ligne n'étant pas sécurisée, une vérification auprès des préfectures (AGDREF) pourra être prévue en cas de doute.

V. Statut du récépissé de reconnaissance d'une protection internationale

Ce RCS est délivré une fois la protection internationale accordée, dans l'attente de la fabrication matérielle du titre de séjour (L. 311-5-2 du Ceseda). Il doit donc pouvoir être pris en compte pour l'accès au service civique.

VI. Certificat de résidence algérien (CRA)

L'article L. 120-4 du code du service national n'ouvre le service civique qu'aux titulaires de carte de séjour temporaire (CST) ou carte de séjour pluriannuelle (CSP) mais ne fait pas mention des CRA. Les Algériens ne sont donc pas, de facto, éligibles au service civique.

Le directeur de l'immigration

Benoît BROCARD

Connaître le parcours d'intégration des jeunes étrangers primo-arrivants**Parcours d'un étranger primo-arrivant
jusqu'à la délivrance de la carte de résident**

(sauf situations particulières tenant à la nature du titre ou à la nationalité de l'étranger primo-arrivant)

Arrivée en France de l'étranger sous couvert d'un visa de long séjour délivré par un poste consulaire ou, pour des étrangers en situation irrégulière sur le territoire, admission exceptionnelle au séjour décidée par le préfet

Validation par l'OFII du visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) ou délivrance par la préfecture d'un premier titre de séjour d'une durée d'un an

Accueil en plateforme OFII et signature du contrat d'intégration républicaine (CIR)

Après la validation du visa ou la délivrance du premier titre de séjour, l'étranger est convoqué en plateforme OFII dans les deux mois. En signant le CIR, l'étranger s'engage à suivre une formation civique de 4 jours et, si son niveau de français est inférieur au niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), une formation linguistique de 100, 200, 400 ou 600 heures. Les cours peuvent être suivis en format intensif (25/30 heures par semaine), semi-intensifs (15/20 heures par semaine) ou extensifs (5/10 heures par semaine) en fonction de la situation et des besoins des personnes.

L'étranger se présente en préfecture pour le renouvellement de son titre

Si l'étranger a respecté le CIR avec sérieux et assiduité, la préfecture lui délivre une carte de séjour pluriannuelle de 2 ans ou 4 ans.

Si les obligations du CIR n'ont pas été respectées, la préfecture renouvellera son titre chaque année pour une durée d'un an.

L'étranger se présente en préfecture pour le renouvellement de son titre

Après trois ans à cinq ans de séjour régulier en France, l'étranger peut demander la carte de résident.

Pour l'obtenir, il doit satisfaire à la condition d'intégration républicaine qui réunit trois critères : justification de la maîtrise du français au moins au niveau A2 du CECRL, engagement sur l'honneur à respecter les valeurs et principes de la République, avis du maire de la commune de résidence sur l'intégration de l'étranger.

La carte de résident est valable 10 ans et renouvelable de plein droit.

#1

COMPRENDRE LE CONTEXTE ET LE PROCESSUS D'ARRIVÉE ET D'INTÉGRATION DES JEUNES ÉTRANGERS CANDIDATS À UNE MISSION DE SERVICE CIVIQUE

FICHE
PRATIQUE
N° 3**Connaître le parcours d'intégration des jeunes étrangers primo-arrivants**

Plusieurs sites proposent des informations sur le parcours d'intégration républicaine.

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement>

<https://www.ofii.fr/procedure/accueil-integration/>

Le parcours d'un étranger primo-arrivant depuis son pays d'origine jusqu'à la délivrance de la carte de résident

Le parcours d'intégration républicaine des étrangers originaires de pays tiers à l'Union européenne



**LE PARCOURS
D'INTÉGRATION
RÉPUBLICAINE**

**DES ÉTRANGERS ORIGINAIRES DE PAYS TIERS
À L'UNION EUROPÉENNE**

**AVANT D'ARRIVER EN FRANCE
OÙ JE SOUHAITE M'INSTALLER DURABLEMENT**

JE PRÉPARE MON PARCOURS D'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE EN ME CONNECTANT SUR : www.immigration.interieur.gouv.fr



**À L'ARRIVÉE EN FRANCE
JE M'ENGAGE DANS UN PARCOURS
D'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE**

JE VAIS AU RENDEZ-VOUS FIXÉ PAR L'OFII*
> J'AI UN ENTRETIEN PERSONNALISÉ
> JE SIGNE UN CONTRAT D'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE (CIR)

* Office français de l'immigration et de l'intégration



JE BÉNÉFICIE DE :



UNE FORMATION CIVIQUE OBLIGATOIRE DE 4 JOURS LES PRINCIPES, VALEURS ET INSTITUTIONS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE



UNE ORIENTATION PERSONNALISÉE VERS LES SERVICES DE PROXIMITÉ EN FONCTION DE MES BESOINS



UNE ÉVALUATION DE MON NIVEAU EN FRANÇAIS ET UNE FORMATION LINGUISTIQUE DE 100 À 600 H DE NIVEAU A1 SI NÉCESSAIRE
JE PEUX FAIRE CERTIFIER MON NIVEAU EN FRANÇAIS



UNE ORIENTATION VERS LE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI POUR UN PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

UN ENTRETIEN DE FIN DE CONTRAT D'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE (CIR) BILAN DES FORMATIONS RÉALISÉES ET CONSEILS PERSONNALISÉS

APRÈS 1 AN DE SÉJOUR ET LE RESPECT DU CONTRAT, JE PEUX DEMANDER MA CARTE DE SÉJOUR PLURIANNUELLE



JE POURSUIS MON PARCOURS SI JE LE SOUHAITE

À L'OFII, JE ME FORME POUR ATTEINDRE LES NIVEAUX :



100 H de formation
POUR DEMANDER LA CARTE DE RÉSIDENT



100 H de formation
POUR DEMANDER LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

JE PEUX FAIRE CERTIFIER MON NIVEAU EN FRANÇAIS

À PROXIMITÉ DE CHEZ MOI



JE PEUX BÉNÉFICIER D'AUTRES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, PROFESSIONNEL, LINGUISTIQUE ET DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE VOIR L'OFFRE DE FORMATION LINGUISTIQUE SUR : www.intercarifore.org



Connaître le parcours suivi par les jeunes étrangers avant l'obtention de leur protection internationale**Identifier et connaître les dispositifs d'accueil et d'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale**

Réfugiés.info améliore le parcours d'intégration des bénéficiaires de la protection internationale en France. La plateforme a pour missions de :

- Recenser les dispositifs d'accompagnement ;
- Vulgariser et traduire les démarches administratives ;
- Créer des parcours personnalisés d'intégration.

C'est un outil accessible à la fois par les bénéficiaires d'une protection internationale et par leurs accompagnateurs pour trouver toutes les ressources intéressantes à mobiliser sur les territoires.

Se renseigner sur les parcours des demandeurs d'asile

Certaines associations, comme Singa, en lien avec Amnesty International, proposent gratuitement des ateliers de 2 heures de sensibilisation au parcours du demandeur d'asile. Vous pouvez vous renseigner sur leurs sites internet.

La Cimade met à disposition [plusieurs ressources accessibles en ligne](#).

Forum Réfugiés a également créé [un jeu accessible en ligne](#).

Le parcours juridique des demandeurs d'asile avant l'obtention d'un statut de bénéficiaire d'une protection internationale

Les jeunes réfugiés que vous allez identifier pour s'engager en service civique dans votre structure ont suivi tout un parcours juridique avant d'obtenir leur protection internationale. Vous trouverez ci-dessous un schéma le résumant :

(cf. page suivante)

Connaître le parcours suivi par les jeunes étrangers avant l'obtention de leur protection internationale

Parcours d'un demandeur d'asile avant la signature du contrat d'intégration républicaine

Arrivée du demandeur d'asile sur le territoire français

Pré-enregistrement de la demande d'asile à la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (PADA) du département ou de la région d'accueil, qui a pour objectifs de :

Enregistrer les informations pour une demande d'asile.
Fixer un rendez-vous au guichet unique des demandeurs d'asile (GUDA).

Enregistrement de la demande d'asile au GUDA

Rendez-vous 1 en préfecture

Validation des informations de la demande d'asile.
Prise d'empreintes digitales.
Entretien individuel.

Rendez-vous 2 en préfecture

Rencontre avec le bureau de l'OFII situé dans la préfecture.
Aide à la recherche d'un hébergement.
Remise d'une carte de retrait.

Traitement de la demande

Remise d'une attestation de demande d'asile valable 1 mois.

Procédure normale

L'Ofpra a 3 mois pour statuer sur la demande.

Procédure accélérée

L'Ofpra a 15 jours pour statuer sur la demande. Plusieurs cas requièrent la mise en place de cette procédure.

Procédure de Dublin

Les empreintes du demandeur d'asile ont déjà été enregistrées dans un autre État. Une procédure spécifique va donc être appliquée à la demande.

Étude de la demande d'asile par l'Ofpra

Envoi d'un dossier papier à l'Ofpra sous 21 jours.
Entretien dans les locaux de l'Ofpra avec le demandeur d'asile.

Statut de réfugié

Le demandeur reçoit une carte de résident valable 10 ans. Son statut de réfugié est officiellement reconnu.

Statut de protection subsidiaire

Le demandeur reçoit une carte de séjour pluriannuelle d'une durée maximale de 4 ans.

Demande rejetée

Le demandeur peut contester la décision.

#1

COMPRENDRE LE CONTEXTE ET LE PROCESSUS D'ARRIVÉE ET D'INTÉGRATION DES JEUNES ÉTRANGERS CANDIDATS À UNE MISSION DE SERVICE CIVIQUE

FICHE
PRATIQUE
N° 4**Connaître le parcours suivi par les jeunes étrangers avant l'obtention de leur protection internationale****Explications**

La réinstallation est un programme des Nations Unies qui vise à offrir une voie sûre d'accès à l'asile. Mis à l'abri par le Haut-Commissariat aux réfugiés dans des pays limitrophes des pays en conflits, les futurs réfugiés réinstallés voient leurs dossiers examinés par des missions foraines de l'OFPRA. **Les personnes réfugiées sélectionnées voyagent arrivent ensuite en France où elles sont accompagnées dans le logement pendant 12 mois par un opérateur** mandaté par l'Etat et financé sur des fonds européens sur tous les champs de l'intégration : apprentissage du français, ouverture des droits, scolarisation, formation, emploi, santé, mobilité...

Historique

Le programme de réinstallation existe depuis 1951. En 2008 que la France s'engage dans un accord cadre de 100 personnes par an et augmente ses engagements dès 2013 pour 500 réfugiés Syriens. En 2016, la France s'est engagée à réinstaller 6000 Syriens depuis la Turquie (sans limite de temps explicite) et 2000 Syriens depuis le Liban pour la période 2016-2017. **Enfin, en octobre 2017, la France par la voix du Président Macron s'est engagée à accueillir 10 000 réfugiés (7000 Syriens et 3000 subsahariens) sur la période 2018-2019.**



Délégation interministérielle
à l'accueil et à l'intégration
des réfugiés

Connaître le parcours suivi par les jeunes étrangers avant l'obtention de leur protection internationale

Le parcours d'une personne réfugiée du programme de RÉINSTALLATION
DU PAYS D'ORIGINE AU PAYS D'ACCUEIL



- 1** Les personnes **fuient** leur pays d'origine à la suite de persécutions, guerre, violences
- 2** Le HCR* **met à l'abri** les personnes. Le HCR sélectionne sur critères de vulnérabilité des personnes pour la France en Turquie, au Liban, en Jordanie, au Tchad et au Niger.
- 3** L'OFPRA* étudie les dossiers du HCR et entend les personnes sur place. Les personnes sélectionnées ont alors **l'assurance d'une protection en France** et attendent leur départ.
- 4** Le consulat délivre un visa puis l'OIM* effectue un bilan de santé et réserve des billets d'avion pour assurer un **voyage sûr**.
- 5** Les « réinstallés » arrivent en France et sont accueillis par un des 20 opérateurs de l'Etat pour un **accompagnement global** durant les 12 mois suivants sur fonds européens.
- 6** Les personnes accèdent directement à un **logement pérenne** dès leur arrivée ou après 4 mois dans un centre de transit qui offre une arrivée plus progressive.
- 7** L'accompagnement global **accélère l'intégration** : ouverture des droits, insertion professionnelle facilitée, scolarisation rapide ou encore des cours de français quelques semaines après leur arrivée.
- 8** **L'Etat accompagne** le dispositif. La DGEF* pilote l'arrivée effective des personnes et les relations avec les opérateurs, la Dihal* pilote la mobilisation des logements et la DiAir* coordonne la réinstallation.

Qui finance ?

L'Union Européenne sur le FAMI*

GLOSSAIRE

- * HCR : Haut Commissariat aux réfugiés
- OFPRA : Office français de protection des réfugiés et des apatrides
- OIM : Organisation internationale des migrations
- DGEF : Direction générale des étrangers en France
- Dihal : Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement
- DiAir : Délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés
- FAMI : Fonds asile, migration et intégration

Identifier les partenaires de l'accueil et de l'intégration des étrangers sur les territoires

Plusieurs partenaires sont susceptibles d'être en contact avec des jeunes étrangers, que ce soit pour le logement, l'insertion professionnelle ou pour toute autre problématique rencontrée sur notre territoire (la santé, les démarches administratives, l'école...).

Ils sont les interlocuteurs privilégiés et incontournables dans ce dispositif pour accompagner les volontaires étrangers.

Les acteurs institutionnels**L'OFII**

Le parcours d'intégration en France commence dans la direction territoriale de l'OFII.

L'OFII coordonne et anime le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, en gérant les entrées dans les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et Centres Provisoires d'Hébergement des réfugiés (CPH). Parallèlement, les directions territoriales de l'OFII ont pour mission d'accompagner les primo-arrivants dans le bon déroulement des étapes du contrat d'intégration républicaine (formation linguistique, formation civique).

Les DRAJES

Les DRAJES sont en charge du développement et de l'application des politiques publiques concernant la jeunesse et la cohésion sociale. Dans chaque région, un coordinateur service civique a pour mission de rendre cohérentes les politiques publiques à l'échelle régionale. Cette personne est le relais de l'État auprès des référents territoriaux des départements. Dans le cadre de Volont'R, les référents service civique DRAJES sont en charge de la centralisation et la diffusion de l'information ainsi que de l'accompagnement des structures désireuses d'accueillir des jeunes étrangers en service civique.

Les SDJES

Les référents « asile et immigration » des SDJES sont en charge des questions d'intégration des primo-arrivants à l'échelle départementale. L'essentiel de leur mission

consiste à mettre en dialogue et en relation les différents acteurs de l'intégration (hébergement, formation, emploi...) afin de créer des solutions locales durables et cohérentes.

Les référents service civique des SDJES sont en charge d'appliquer les directives de l'État et donc des DRAJES. Ces référents ont pour mission d'accompagner les structures dans les démarches et la mise en œuvre du service civique au niveau local.

Les centres provisoires d'hébergement

Si, une fois le statut obtenu, les réfugiés n'ont plus de foyer, les centres provisoires d'hébergement continuent d'accueillir, pour quelques mois encore, les personnes éloignées de l'emploi et du logement.

Les missions locales

Les missions locales sont des partenaires incontournables dans le repérage des jeunes puisqu'elles sont en lien direct avec eux sur toutes les questions d'insertion professionnelle.

Les partenaires associatifs

Diverses structures travaillent pour l'accueil et l'intégration des étrangers dont les étrangers, comme Forum-réfugié-cosi, la Cimade, la Croix rouge, Singa, etc.

De nombreuses associations locales existent également. Faites appel à votre réseau pour les identifier.

Les universités

Certaines développent des programmes spécifiques d'accompagnement de jeunes étrangers détenteurs d'un baccalauréat (ou l'équivalent) souhaitant poursuivre des études supérieures. Les jeunes bénéficient alors de cours de FLE et d'un accompagnement méthodologique. Le volume horaire permet une compatibilité avec le service civique.

Identifier les partenaires de l'accueil et de l'intégration des étrangers sur les territoires**Les organismes de formation FLE**

Dans chaque département, il existe des organismes de formation au Français langue étrangère (FLE). Vous pouvez retrouver les coordonnées de la plupart d'entre eux sur internet, par exemple sur la cartographie nationale de l'offre de formation linguistique accessible via : <https://reseau.intercariforef.org/formations/recherche-formations-dian.html> et <https://www.bonjourbonjour.fr/>

Les autres partenaires

Chaque territoire connaît son propre écosystème de partenaires, en fonction du niveau de développement des politiques publiques locales de l'accueil et de l'intégration des étrangers en France. Par exemple, certaines collectivités vont identifier des correspondants qui coordonnent les projets en leur sein...

Mobilisez votre réseau pour distinguer quels seront les interlocuteurs intéressants à contacter dans le cadre de votre projet d'accueil d'un volontaire étranger en service civique.

Distinguer les différentes formes possibles d'accueil d'un jeune en service civique dans une association

Trois possibilités existent pour permettre à une association d'accueillir des volontaires en service civique.

1 > Un agrément propre au titre du service civique

La demande peut être réalisée en ligne. En fonction de l'implantation territoriale, la demande sera instruite :

- Au niveau de l'Agence du service civique si l'association est nationale ;
- Au niveau des Directions Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) si l'association est d'envergure nationale ;
- Au niveau du Service Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) si l'association agit seulement au niveau local.

2 > Le bénéfice de l'agrément collectif d'une union ou d'une fédération d'associations

Si votre association est membre d'une telle structure, il est possible qu'elle ait un agrément au titre du service civique. Vous pouvez donc vous renseigner auprès de votre union ou fédération pour en savoir plus.

3 > L'intermédiation

Il s'agit d'accueillir un volontaire mis à disposition par un organisme agréé pour cela. Cette mise à disposition va être formalisée par la signature d'une convention tripartite entre vous, le jeune et la structure agréée.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [le site de l'Agence du service civique](#).

Rendre accessible aux jeunes étrangers l'offre de mission de service civique d'une association**Définir le contenu de votre offre de mission de service civique****Vos missions doivent :**

- Répondre à des objectifs d'intérêt général ;
- Ne nécessiter ni compétences (mêmes « cachées »), ni diplômes ;
- Être compréhensibles à la première lecture (tâches à accomplir...);
- Créer du lien avec le public-cible des activités de l'association.

Dans le cas de l'accueil d'un volontaire réfugié, il est préconisé de proposer des missions privilégiant le « faire avec ». Ainsi, dans tous les domaines d'action prévus, il faut réfléchir à un projet qui permettra au volontaire de contribuer activement aux activités avec le public reçu par votre association.

Pour bien adapter le contenu de vos missions, il faut anticiper le fait que :

- Accueillir un volontaire consiste à intégrer une nouvelle personne au sein de son équipe. L'articulation des missions du volontaire avec les salariés et les bénévoles est à travailler ;
- Il est nécessaire de créer un cadre souple : vous accueillerez une personne qui va découvrir l'engagement et au fur et à mesure, pourra vous apporter ses atouts ;
- Une marge de manœuvre suffisante doit être laissée pour adapter le contenu de la mission au profil du volontaire et à ses attentes. Anticipez le fait que les activités puissent être aménagées et le projet éventuellement réorienté. Pour cela, facilitez notamment l'accès de votre volontaire à des formations.

Expliquer les missions disponibles aux jeunes réfugiés candidats

Vous allez diffuser vos annonces de missions soit par écrit, soit par un premier échange oral. Vous devez, dès la définition de la mission, faciliter la présentation des points ci-dessous pour les rendre compréhensibles.

L'intérêt général

Une mission est au service de l'intérêt général. Ce n'est pas une notion universelle. L'intérêt général, dans l'engagement de service civique, est perçu différemment selon l'origine du volontaire et doit donc être explicité.

Pour s'assurer que ce caractère ressort, vous pouvez apporter des réponses aux questions suivantes :

- En quoi la mission est-elle utile à la société ?
- En quoi la mission est-elle utile au public-cible ?
- En quoi la mission est-elle utile à la structure ?
- En quoi la mission sera-t-elle utile au volontaire ?
Quelle utilité sociale pourra-t-il percevoir de sa mission ?

Le lien avec le public

Un des impératifs d'une mission de service civique est d'être en contact avec le public de l'association. Le jeune va se retrouver dans des situations où il va devoir dialoguer avec les usagers ou les bénéficiaires de la structure. Ce volet de la mission doit apparaître clairement ou être mentionné expressément dès sa présentation.

La présentation des activités

Réfléchissez à une manière de rendre les activités claires et imagées pour qu'un jeune, à la lecture de votre mission ou lors d'une présentation, puisse se les approprier immédiatement.

Si vous en avez l'opportunité par le biais de votre réseau, vous pouvez traduire la présentation de la mission.

S'inspirer d'exemples de missions de service civique réalisées par des jeunes étrangers

Si, depuis la loi « Égalité Citoyenneté » de janvier 2017, toutes les missions de service civique disponibles sont ouvertes aux jeunes étrangers, il faut en penser le contenu pour le rendre réellement accessible à tous.

Pour rappel, il ne s'agit pas de penser de nouvelles missions mais d'adapter celles que vous proposez déjà dans votre association.

En complément de la fiche pratique n° 7 « Rendre accessible aux jeunes étrangers son offre de missions de service civique », vous trouverez différents exemples de missions réalisées par des jeunes intégrés au programme volont'R.

Solidarité**Titre de la mission**

Créer du lien social et intergénérationnel.

Activités détaillées

Au sein d'une résidence seniors, le volontaire contribue à la vie de la résidence, à l'épanouissement des résidents, à la valorisation de leurs talents et potentialités, en favorisant le lien humain, intergénérationnel et le lien social dans la résidence et dans le quartier en :

- Accompagnant individuellement les personnes âgées sur certaines activités numériques pour s'informer, apprendre et communiquer;
- Participant à la préparation et aux animations collectives proposées au sein de la résidence: activités culturelles, activités festives, jeux, ateliers, décoration de la résidence...;
- Accompagnant, aux côtés de l'équipe, les activités du quartier: activités culturelles (bibliothèques, expositions...), activités sportives (associations, centres sociaux...), courses (marchés...).

Environnement**Titre de la mission**

Participer au développement de projets d'agriculture urbaine accessibles à tous.

Activités détaillées

- Créer du lien avec les bénévoles en jardinant et bricolant avec eux;
- Participer à l'animation d'ateliers ouverts au grand public sur la thématique de la protection de l'environnement en ville;
- Valoriser les témoignages des bénévoles ayant découvert l'agriculture urbaine.

Culture et loisirs**Titre de la mission**

Participer à l'animation d'ateliers de cuisine du monde.

Activités détaillées

- Participer à l'animation des ateliers collectifs de cuisine avec les bénévoles et les participants;
- Participer à la préparation et à l'animation des événements destinés à valoriser ce qui est produit pendant les ateliers de cuisine;
- Favoriser les liens sociaux entre les participants et bénévoles des ateliers de cuisine.

Mémoire et citoyenneté**Titre de la mission**

Renforcer le dialogue citoyen à travers [l'outil du théâtre forum](#).

Activités détaillées

Participer à la mise en place de représentations de théâtre forum en :

- Suivant les répétitions;
- Créant du lien avec les militants et en valorisant leurs actions;

S'inspirer d'exemples de missions de service civique réalisées par des jeunes étrangers

- Accompagnant la médiatrice socioculturelle dans certaines de ses interventions restituant des actions de théâtre forum auprès de partenaires pour valoriser l'expérience vécue.

Éducation pour tous**Titre de la mission**

Participer à l'animation de temps d'éducation au et par le numérique.

Activités détaillées

Dans un centre social et avec le soutien du médiateur numérique, le volontaire est amené à :

- Aider à la préparation des ateliers numériques proposés à différents publics (enfants, adolescents, familles, personnes âgées) ;
- Participer à l'animation des ateliers numériques ;
- Faire en sorte que chaque participant se sente à l'aise et écouté dans les ateliers ;
- Créer du lien avec les participants aux travers de reportages photos, de témoignages...

Sport**Titre de la mission**

Favoriser la pratique sportive chez les 6-12 ans.

Activités détaillées

Le volontaire :

- Participe à la création d'événements permettant une pratique multisport pour faire découvrir différentes activités aux publics scolaires ;
- Fait en sorte que les enfants aient tous une place et puissent être écoutés pendant les événements ;
- Développe la notion de citoyenneté auprès des enfants à travers le sport en participant à l'animation de plusieurs ateliers pédagogiques lors de ces événements sportifs ;
- Valorise les témoignages des enfants participants.

Programmer le déroulement des missions

Pour faciliter le déroulement de la mission, nous vous conseillons de réaliser un calendrier de mission. Grâce à cet outil, vous pourrez vous projeter sur sa durée et adapter la mise en œuvre de la mission au parcours d'un jeune étranger désireux de s'engager en service civique.

Durée de la mission :

Durée hebdomadaire (en heures) :

Jours de mission :

Le calendrier prévisionnel permet de calibrer la durée de la mission en fonction des activités prévisionnelles du volontaire, des échéances et des contraintes liées au projet et à l'association (assemblée générale, événements, fermeture des locaux...). Il permet également d'anticiper les temps de volontariat et de tutorat (formation civique et citoyenne, accompagnement au projet d'avenir...).

Un jeune étranger est dans l'obligation de suivre un parcours d'intégration républicaine à l'occasion de la délivrance de son premier titre de séjour (cf. fiche outil n° 2). Il signe alors un contrat d'intégration républicaine (CIR). En fonction du nombre d'heures prescrit de formation linguistique, le jeune souhaitant réaliser un service civique

va pouvoir le faire à la fin de son CIR ou en parallèle (cf. fiche outil n° 4). Lorsque vous planifiez sa mission, il sera donc nécessaire de prendre en compte les temps de son CIR dans le calibrage du cadrage horaire.

Dans la 3^e colonne du tableau ci-dessous, plusieurs temps formels sont à prévoir :

- Au moins un entretien formalisé par mois avec le volontaire sur le contenu de sa mission.
- 3 entretiens d'accompagnement au projet d'avenir :
 - 1 au début de mission ;
 - 1 en milieu de mission ;
 - 1 un mois avant la fin de la mission.
- Les temps du CIR si le jeune suit en parallèle une partie de celui-ci (cf. fiche outil n° 5).
- Les cours de Français langue étrangère que le jeune va suivre pendant sa mission.
- Les temps obligatoires de formation civique et citoyenne :
 - 2 jours pour la partie théorique ;
 - 1 jour pour le PSC1.

	Activités et échéances de la structure pendant la période de volontariat (AG, festival, fermetures des locaux...).	Activités prévues dans le cadre de la mission réalisée par le volontaire et échéances prévues dans le projet mené (animations organisées, préparation de matériel pédagogique...).	Temps d'accompagnement prévus dans le cadre du volontariat (formation civique et citoyenne, entretiens de suivi, accompagnement au projet d'avenir...).
mois 1			
mois 2			
mois 3			
mois 4			
...			

La complémentarité possible entre le contrat d'intégration républicaine (CIR) et le service civique

Compatibilité entre le contrat d'intégration républicaine (CIR) et le service civique

L'étranger admis pour la première fois au séjour en France et qui souhaite s'y maintenir durablement s'engage dans un [parcours personnalisé d'intégration républicaine](#) (cf. fiche outil [n° 2](#)), marqué par la signature d'un contrat d'intégration républicaine (CIR).

Ce parcours a pour objectifs :

- La compréhension par l'étranger primo-arrivant des valeurs et principes de la République ;
- L'apprentissage de la langue française ;
- L'intégration sociale et professionnelle ;
- L'accès à l'autonomie.

Un entretien initial personnalisé permet de prescrire la formation civique obligatoire et la formation linguistique en fonction du niveau de langue de la personne.

En 2019, la durée de ces parcours a été renforcée. Elle varie entre 100 heures, 200 heures, 400 heures et 600 heures, réparties en format intensif (entre 25 et 30 heures par semaine), semi-intensif (entre 15 et 20 heures par semaine) ou extensif (entre 5 et 10 heures par semaine).

Un engagement en service civique s'organise entre 24 et 35 heures hebdomadaires. Il est donc recommandé aux directions territoriales de l'OFII de proposer aux volontaires étrangers en service civique une formule extensive de CIR avec des cours du soir et/ou le samedi matin. Un service civique peut alors être compatible avec un CIR.

Anticiper les contraintes juridiques et administratives pouvant être rencontrées par un jeune étranger lors de la signature d'un contrat de service civique

Les conditions d'âge pour accéder au service civique

Dans le cadre du programme Volont'R, les jeunes étrangers pouvant accéder au service civique doivent avoir :

- Entre 16 et 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ;
- Entre 16 et 18 ans, seuls les mineurs accompagnés, en France avec leur famille, sont éligibles pour rentrer dans le dispositif.

Les documents administratifs relatifs au statut

Les documents administratifs relatifs aux statuts attendus sont explicités dans les fiches pratiques [n°1](#) « Connaître le statut des jeunes étrangers primo-arrivants (non bénéficiaire de la protection internationale) permettant l'accès au service civique » et [n°2](#) « Connaître le statut de bénéficiaire d'une protection internationale permettant l'accès au service civique ».

Des éléments à ce sujet sont à prendre en compte avant la signature du contrat de service civique pour éviter toute difficulté administrative :

Pour les bénéficiaires d'une protection subsidiaire, **le titre de séjour** : parfois il peut y avoir une mention autorisant le jeune à travailler sur un territoire précis (par exemple si le titre a été obtenu dans un Dom-Com). Cette mention ne concerne qu'un travail salarié et non le service civique. Le jeune peut donc faire un service civique partout sur le territoire français.

Pour approfondir ce sujet, vous pouvez vous référer aux fiches du site vie-publique. Ce ne sont pas des fiches thématiques mais, justement, très généralistes et utiles pour comprendre juridiquement le statut de réfugiés et l'ouverture au droit commun :

Statut de réfugié, protection subsidiaire ou temporaire : quelles différences ?

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F299

Protection subsidiaire : statut, titre de séjour et document de voyage

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2689

Travail d'un étranger en France

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N107

L'ouverture d'un compte bancaire

Des coordonnées bancaires valides sont indispensables pour créer un contrat de service civique.

Bien souvent les nouveaux arrivants ouvrent un livret A et non un compte courant qui génère des frais bancaires.

L'ASP peut verser les indemnités de service civique sur un livret A mais préfère un compte courant. Pour éviter tout blocage, il faut envoyer une attestation écrite par le volontaire stipulant qu'il ne peut pas ouvrir un compte courant pour le moment (situation souvent rencontrée lorsqu'il n'a pas encore de carte de séjour ou pas de revenus...). (cf. fiche outil [n°5](#)) accompagné du rib du livret A.

L'obtention du numéro de sécurité sociale

Les jeunes ont souvent un numéro de Sécurité sociale démarrant par 7, non reconnu par Élisia, la plateforme d'édition des contrats de service civique. Il faut alors créer un numéro de Sécurité sociale temporaire (généralisé automatiquement par Élisia).

Il va ensuite être nécessaire d'accompagner le jeune dans l'actualisation de sa situation en envoyant une copie du contrat à l'Assurance maladie.

Accompagner les jeunes étrangers pour la signature du contrat de service civique

Une attention particulière doit être portée lors de la signature du contrat pour que le jeune comprenne bien les documents qu'il signe. Il y a beaucoup de documents et ce n'est pas toujours simple !

Quelques conseils pratiques pour faciliter ce temps :

- Résumer les documents à l'oral ;
- Expliquer le rôle de chaque document : contrat, Cerfa, convention de mise à disposition (si contrat en intermédiation)...
- Se faire accompagner pour une traduction auprès du jeune ou accompagner le jeune dans la lecture et la signature des documents en lui montrant et en simplifiant les informations nécessaires.

Anticiper les contraintes juridiques et administratives pouvant être rencontrées par un jeune étranger lors de la signature d'un contrat de service civique**Annexe**

Modèle d'attestation de virement d'indemnités sur un livret A [page 34](#).

Anticiper les problématiques du quotidien pouvant être rencontrées par des jeunes étrangers engagés en service civique

Lors du premier rendez-vous avec le jeune, penser à une check-list de questions à poser, concernant notamment les domaines suivants :

Logement

Le jeune a-t-il un logement stable ?

Le jeune réfugié peut solliciter l'OFII pour bénéficier d'une place en centre provisoire d'hébergement. S'il remplit les conditions d'admission et qu'une place est disponible, il peut y être hébergé pendant une période de 9 mois renouvelable pour 3 mois. L'assistant social peut aussi faire une demande d'hébergement SIAO.

S'il est déjà dans un centre d'hébergement ou autre logement social, vous pouvez faire le lien avec les assistants sociaux sur place.

Vous pouvez aussi l'informer des opportunités d'hébergement solidaire et citoyen (Médecin Sans Frontières, Utopia 56, Singa), des logements intergénérationnels, ou encore des [KAPS](#), Kolocations à Projets Solidaires, de l'AFEV.

Il est important d'accompagner le jeune vers un logement pérenne. Pensez à faire le lien avec les Foyers de Jeunes Travailleurs, le cas échéant.

Accompagnez également le volontaire dans sa demande d'aides auprès de la CAF.

Soins

Le jeune connaît-il le fonctionnement de l'Assurance maladie et de la complémentaire santé ?

L'obtention du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire entraîne l'immatriculation définitive à la Sécurité sociale et la délivrance de la carte Vitale. Cependant, cela peut prendre du temps. Il faut suivre le jeune pour l'obtention d'un numéro de Sécurité sociale définitif. Vérifiez s'il sait à quoi sert la carte Vitale et comment utiliser le site [ameli.fr](#). Lui expliquer aussi qu'il peut faire la demande de CMU-C pour avoir une mutuelle gratuitement. Demandez au jeune s'il a fait sa déclaration de médecin traitant.

En cas de maladie, lui expliquer comment obtenir un arrêt maladie, par exemple en présentant la plateforme Doctolib qui, dans les grandes villes, peut aider à obtenir rapidement un rendez-vous chez un professionnel de santé.

Si vous détectez des besoins de suivi psychologique ou de prévention, orientez-le vers des espaces d'écoute ou de parole.

Mobilité

Le jeune a-t-il accès aux transports ?

Comment se rendra-t-il sur le lieu de sa mission ?

Vérifiez s'il connaît le réseau de transports en commun et s'il peut bénéficier de réductions.

Demandez-lui s'il souhaite passer ou faire reconnaître son permis de conduire.

Formation

Quels sont ses besoins en formation ?

Quelle formation a-t-il suivie, quels sont les domaines dans lesquels il aimerait s'améliorer ? Voici une liste non-exhaustive de possibilités :

- Le contrat d'intégration républicaine (CIR) (cf. fiches outil [n°2](#) et outil [n°4](#));
- Le numérique : vous pouvez lui proposer de tester ses connaissances sur [Pix.fr](#);
- Les ateliers sociolinguistiques;
- Codes sociaux, codes culturels, connaissance des institutions, citoyenneté, laïcité, discriminations : pourquoi pas mettre en place une formation en interne dans votre association;
- Français (voir fiche pratique [n°16](#) sur la maîtrise du français langue étrangère) ou autres langues.

S'il souhaite faire reconnaître un diplôme obtenu à l'étranger, il faut s'adresser au Centre ENIC-NARIC.

Anticiper les problématiques du quotidien pouvant être rencontrées par des jeunes étrangers engagés en service civique

S'il souhaite reprendre des études en France, aidez-le dans son orientation et pensez aux dispositifs spécifiques qui existent pour les personnes réfugiées, comme Uni-R. Le [réseau MENs](#) (Migrants de l'enseignement supérieur) peut également être une ressource : il accueille des exilés à l'université.

Pensez également à lui parler des droits à la formation qu'il acquiert sur son Compte d'Engagement Citoyen grâce à son service civique.

Emploi**Souhaite-t-il trouver un emploi pendant/après son service civique ?**

Le jeune aura besoin d'accompagnement pour maîtriser les codes du monde du travail en France (CV, lettre de motivation, entretien d'embauche, etc.).

Vous pouvez l'orienter vers les différents acteurs : Pôle Emploi, Mission locale, Espaces Dynamiques d'Insertion, NQT, etc.

Pensez à vérifier quels dispositifs spécifiques existent sur son lieu de résidence pour l'insertion professionnelle des personnes étrangères : EachOne, Singa, Action Emploi Réfugiés, Utopia56, etc.

Vie quotidienne**Sait-il où faire ses achats, sortir, faire du sport ?**

Pour ses achats, orientez-le vers des réseaux bon marché tels que les ressourceries et les épiceries solidaires.

Pensez à lever les freins à l'accès aux loisirs en donnant les bonnes adresses (bibliothèques, médiathèques, musées, associations et clubs affiliés ou non à la Ligue de l'enseignement...). Pensez à lui rappeler de montrer sa carte de volontaire pour bénéficier des mêmes avantages que les étudiants.

Suggérez ou contribuez à la création d'espaces de rencontres, mixité, interculturalité. Encouragez les projets communs inter-volontaires !

Recruter un jeune étranger en service civique

L'identification de candidats

Plusieurs voies vont permettre aux jeunes étrangers de candidater aux missions que vous proposez :

- **Le site de l'Agence du service civique :** le dispositif étant encore méconnu des jeunes réfugiés, peu arriveront par ce biais ;
- **Le bouche-à-oreille :** votre association, par son réseau, peut diffuser son annonce largement et ainsi permettre à un jeune étranger d'en avoir connaissance ;
- **Structures prescriptrices et partenaires de l'accueil et de l'accompagnement des étrangers ;**
- **Les partenaires institutionnels (cf. fiche pratique n°5).**

Conseils pour la préparation de l'entretien

Certains jeunes étrangers candidats ont un niveau de français très faible, il va donc falloir s'adapter pour pouvoir échanger et apprendre à se connaître. Vous pouvez chercher à mobiliser un traducteur, via votre réseau de bénévoles ou les personnels dans les structures prescriptrices, pour faciliter ce temps.

Il faudra veiller à bien expliquer au jeune les spécificités du service civique et qu'il ne s'agit pas d'un emploi. La notion d'engagement en service civique est particulière, les bons mots doivent être trouvés pour transmettre la motivation de s'investir pour l'intérêt général.

Le jeune que vous allez recevoir en entretien est sans doute suivi et accompagné pour son insertion en France. Cherchez à identifier ses interlocuteurs pour vous mettre en relation avec eux si la prochaine étape est la signature du contrat.

Trame d'entretien

Vous trouverez ci-dessous plusieurs éléments que vous pouvez aborder avec le candidat pour le découvrir et cerner son environnement afin de lui proposer un cadre sécurisant et bienveillant :

Se présenter

- Pouvez-vous vous présenter ?
- Depuis combien de temps êtes-vous en France ? Dans quelle ville ?
- Quand avez-vous obtenu le statut de réfugié ?
- Quelles langues parlez-vous ?
- Niveau de français (attestation, entretien oral, diplôme, certificat...)
- Quel est votre niveau attesté en Français ?
- Prenez-vous toujours des cours ?
- Avez-vous effectué les heures de cours dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR) via l'OFII (cf. fiches outil [n°2](#) et outil [n°4](#)) ?

Disponibilité

- Êtes-vous disponible pendant x mois à raison de x heures/semaine ?
- À partir de quelle date ?

Qualifications/diplômes

- Jusqu'à quel âge êtes-vous allé à l'école ?
- Avez-vous obtenu des diplômes ? Des qualifications ?
- Creusez, avec le candidat, les expériences informelles et non-formelles de son parcours. Elles ont pu lui permettre d'acquérir des compétences transversales ou des soft skills qui seront un bon point d'accroche pour valoriser ce que le jeune sait faire et sur quel type d'activités il peut se sentir à l'aise.

Expériences professionnelles

- Quelles sont vos expériences professionnelles ?

Mobilité

- Comment vous déplacez-vous ?

Recruter un jeune étranger en service civique

- Quels sont les différents moyens de transport accessibles depuis chez vous ?

Vie personnelle

- Quelle est votre situation familiale ?
- Rencontrez-vous des difficultés particulières dans votre quotidien et pour lesquelles vous auriez besoin d'être accompagné (logement, mobilité, accès aux loisirs, culture, couverture santé...)?

Aspirations, goûts, intérêts

- Quels sont vos centres d'intérêt ?

Mission

- Pourquoi cette mission vous intéresse-t-elle ?

Attentes et besoins en lien avec la mission

- Quels sont vos attentes et vos besoins en lien avec votre mission (outils, formation, cours de FLE, temps d'échange avec votre tuteur...)?

À l'issue de votre service civique

- Avez-vous une idée précise de ce que vous souhaitez faire ?
Un projet personnel ?
Un projet professionnel ?
Une reprise d'études ?
- Avez-vous déjà entrepris des recherches ou fait des démarches ?
- Avez-vous déjà une expérience professionnelle dans le domaine qui vous intéresse ?
- Avez-vous déjà des contacts dans ce secteur ?
- Avez-vous besoin d'être accompagné ?
- Avez-vous d'autres types de projet (artistique, mobilité européenne ou internationale...)?

**Modèle d'attestation de versement d'indemnités
sur un livret A**

À [lieu], [date],

J'atteste, [prénom et nom du volontaire], ne pas pouvoir ouvrir un compte bancaire courant car [motif de non ouverture de compte courant : en attente du titre de séjour définitif, en attente de revenus etc...].

Merci de me verser mes indemnités sur mon livret A en attendant l'ouverture d'un compte courant.

Bien cordialement,

[Prénom et nom du volontaire]

Signature du volontaire

Accueillir le volontaire étranger et l'accompagner dans la prise en main de sa mission

À son arrivée, le volontaire peut se sentir perdu dans sa nouvelle structure. C'est à ce moment-là que va se construire sa relation avec les équipes et son tuteur. Il est essentiel de lui permettre de se sentir à l'aise et de lui donner tous les outils qui lui permettront de mener à bien sa mission. Pour cela, il faut préparer son arrivée.

Préparer l'arrivée du volontaire

Faire financer un tutorat renforcé

Renseignez-vous auprès du référent service civique de votre DRAJES (cf. fiche pratique [n°5](#)) sur les opportunités de financement d'un accompagnement renforcé de votre futur volontaire. Des aides existent, notamment pour permettre au jeune d'accéder à des cours de français langue étrangère.

Prévenir les salariés et bénévoles de l'arrivée du volontaire

L'idéal est de réunir les membres de l'association pour leur présenter :

- Le dispositif de service civique et la mission du volontaire;
- Le programme volont'R ([site internet](#) de la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (Diair));
- Ce que l'on peut demander à un volontaire de faire ou pas, et qui peut lui demander;
- Le rôle du tuteur;
- Le rôle de chacun dans la phase d'accueil;
- Présenter les modalités pratiques : le jour d'arrivée, le programme, le lieu, le poste de travail, son emploi du temps...;
- Les problématiques pouvant être rencontrées par les jeunes étrangers (voir fiche pratique [n°10](#) « Anticiper les problématiques du quotidien pouvant être rencontrées par des jeunes étrangers engagés en service civique »).

Il est également possible de transmettre une note d'information qui est plus simple à communiquer à l'ensemble des membres de l'association si une rencontre collective n'est pas possible à organiser.

Préparer un kit d'accueil

Réunir les informations qui lui permettront de mieux connaître la structure et ses activités :

- Organigramme;
- Lien vers le site internet et les réseaux sociaux de l'association;
- Contenus (vidéos, productions écrites, etc.)...

Rassembler les informations qui concernent l'organisation de sa mission :

- Modalités d'accompagnement (vous pouvez par exemple distribuer le document en annexe « Que faire si... ? » [page 37](#));
- Emploi du temps;
- Pose des congés...

Préparer l'espace du volontaire

Le volontaire doit pouvoir se sentir bien installé dès son arrivée :

- Son bureau;
- Son espace de travail;
- Son téléphone;
- L'accès à internet...

Le jour de l'arrivée du volontaire

Le jour de son arrivée, vous pouvez organiser un temps convivial, un petit-déjeuner par exemple. Dédier un temps spécifique à son accueil facilitera le premier contact avec les membres de la structure, et permettra d'identifier les personnes-ressources.

La phase de préparation de la mission

Il est important de mettre en place une phase de préparation à la mission du volontaire durant le premier mois de mission. Cette période permettra au volontaire de :

Accueillir le volontaire étranger et l'accompagner dans la prise en main de sa mission

- Découvrir la structure dans laquelle il va réaliser sa mission et comprendre son fonctionnement ;
- Apprendre à mener à bien sa mission ;
- Travailler son autonomie.

Essayez d'anticiper avec le volontaire l'accompagnement dont il aura besoin en pointant ce qu'il a envie d'apprendre ou les solutions possibles pour y parvenir, à travers de l'observation, de la formation interne ou externe ou encore de l'accompagnement individuel.

Nous vous conseillons de faire appel à la formation par les pairs. Il sera très valorisant pour un volontaire, au terme de sa mission, de transmettre son savoir au nouveau volontaire qui arrive. Cela peut se faire via un « tuilage » (mission du nouveau volontaire qui commence juste avant qu'une autre mission se termine). Si ce n'est pas possible, proposez-leur de faire un « bilan de transmission » donnant les informations nécessaires à la reprise du projet.

Annexes

Document à distribuer au volontaire : « Que faire si... ? » [page 37](#).

#1

ACCUEILLIR

OUTIL
N° 6

Que faire si... ?

Je suis en retard de 10 minutes ou plus

J'informe dès que possible **mon tuteur par téléphone** (indiquer si votre préférence va vers les appels ou les sms).

Si je n'arrive pas à le joindre, j'informe mes collègues (*volontaires, salariés ou bénévoles*) sur la structure d'accueil.

Je veux changer mon emploi du temps

Je propose à **mon tuteur** de nouveaux horaires **par mail**. S'il est d'accord, mon emploi du temps change.

Je veux prendre des congés

J'ai le droit à 2 jours de congés par mois de volontariat (par exemple, 10 mois = 20 jours). Je peux les poser chaque mois, ou bien les cumuler. Si la structure d'accueil ferme pour des vacances, je dois prendre mes congés pendant la fermeture et faire une demande de congés à **mon tuteur par mail**.

Je veux m'absenter

Je demande une autorisation d'absence à **mon tuteur par mail**, en indiquant les dates, heures et raisons. S'il est d'accord, nous décidons ensemble des modalités de récupération.

Je suis malade

J'informe immédiatement **mon tuteur**. Je vais chez un médecin et je fournis un certificat médical à **mon tuteur dans les 48 heures** suivant le début de ma maladie.

J'ai un accident au cours de ma mission

J'informe immédiatement **mon tuteur**. Je vais le plus rapidement possible chez un médecin qui me délivre un **certificat de constatation**. J'envoie ce document à **mon tuteur dans les 24 heures** suivant l'accident.

J'ai une difficulté pendant ma mission

En cas de difficulté personnelle ou liée à ma mission, j'en parle immédiatement avec **mon tuteur**.

Suivre et accompagner une mission de service civique

Un grand nombre de questions pratiques se posent aux jeunes lors d'une première expérience d'engagement. Comment s'adresser aux autres membres de l'association ? Comment écrire un mail ? Comment demander ses congés ? Comment demander de l'aide ? Comment prendre sa place dans les espaces communs ? Le tuteur est la clé pour faire en sorte que le volontaire se sente à l'aise et soit motivé dans la réalisation de sa mission.

Accompagner dans la mission

Des points réguliers doivent être organisés pour suivre le volontaire et faire en sorte qu'il se sente soutenu dans la réalisation de sa mission. La bienveillance et la confiance sont deux principes qui s'appliquent ici.

Lors du premier mois de mission, il est essentiel de consacrer beaucoup de temps au volontaire, pour lui expliquer le fonctionnement de ses activités, les compétences qu'il va devoir mettre en œuvre et les savoir-être qu'il va devoir développer. Partez du principe que rien n'est évident. Selon la culture et l'éducation reçues, des actions du quotidien qui semblent anodines, comme s'adresser à un usager, peuvent être difficiles et révéler des blocages. La discussion et l'observation sont essentielles et vous permettront de lever les freins et de capitaliser sur les forces constatées pour une bonne réalisation de la mission.

Les mois qui suivent le début de la mission doivent également comprendre des moments spécifiques, formalisés, qui permettront au jeune de discuter de la mission avec son tuteur.

À chaque entrevue, vous pouvez partir du ressenti du volontaire : ce qu'il a aimé, les moments où il s'est senti en difficulté, ses envies, etc. Vous pouvez aussi profiter de ces temps pour vous fixer des mini-objectifs, comme savoir-faire une courte présentation de sa structure d'accueil aux usagers du lieu, etc.

Accompagner l'épanouissement personnel et l'autonomie du volontaire

Un des enjeux du service civique et des associations accueillant des volontaires est de faire de cette mission une expérience unique dans le parcours d'un jeune, une occasion de favoriser son épanouissement et son autonomie.

Pour la plupart des volontaires réfugiés, il s'agira d'une première expérience dans le monde associatif français. Il sera important de :

- Les valoriser au quotidien : qualités personnelles, force de travail, accomplissements...;
- Les encourager à prendre du temps pour eux : certains vont s'investir à 200 % dans leur mission, il faut alors les encourager à avoir une pratique sportive, à découvrir des activités culturelles...;
- Leur donner un maximum de clés de lecture pour qu'ils comprennent le contexte de leur mission.

Accompagner le projet d'avenir

La préparation à « l'après service civique » est inscrite dans le cadre de la loi à l'article L. 120-14 du code du service national.

Qu'est-ce que le projet d'avenir ?

Le projet d'avenir ne se résume pas au projet professionnel. Il concerne également le parcours personnel du volontaire suite au service civique. Ce dernier n'étant pas un dispositif d'insertion professionnelle, il n'est pas attendu des structures d'accueil qu'elles proposent un emploi au volontaire à la sortie.

L'accompagnement au projet d'avenir nécessite, pour le tuteur, d'être curieux des projets du volontaire, et de l'orienter vers les bonnes ressources pour l'aider à les concrétiser.

Un accompagnement tout au long de la mission

Trois entretiens formalisés consacrés à l'accompagnement au projet d'avenir sont préconisés pendant le service civique.

En début de mission

Le projet d'avenir doit être abordé dès le début de la mission, en posant notamment au volontaire les questions suivantes :

- Quels sont ses projets (professionnels, scolaires, personnels) après le service civique ? Où en est-il dans sa réflexion et dans sa préparation ? ;
- Comment le service civique s'inscrit-il (ou non) dans ses futurs projets ? ;
- Quelles expériences le candidat a-t-il particulièrement appréciées ? Pourquoi ? ;

- Que va-t-il devoir faire pour mettre en œuvre son projet d'avenir (inscription, travail sur le CV, etc.) ? ;
- Quelles sont les échéances (Parcoursup, Institut de l'engagement, etc.) ? ;
- Comment la mission est-elle aménageable pour offrir au volontaire la possibilité de découvrir des activités, de progresser ou de se former ?

Il faudra aider le volontaire à identifier les ressources vers lesquelles il peut se tourner (voir fiche pratique [n° 16](#) « Participer à la reconnaissance et à la validation des compétences acquises par les volontaires en mission de service civique »).

Au milieu de la mission

À ce moment-là, il s'agit d'identifier avec le volontaire les avancées de ses projets. Vous pourrez aussi envisager les partenaires de l'association que le volontaire voudrait rencontrer pour échanger avec eux sur leur métier, leur structure, etc. Plusieurs questions sont à poser :

- Quelles sont les avancées dans la construction du projet depuis trois mois ? Quels sont les freins ?
- À ce stade de connaissance de la mission et d'avancée des projets personnels du volontaire, comment la mission est-elle aménageable pour lui permettre de découvrir des activités, de progresser ou de se former ?

Le dernier mois

Le tuteur devra agencer le calendrier de mission pour libérer du temps afin que le volontaire concrétise ses projets d'avenir.

Plusieurs démarches seront à faire à cette occasion :

- Le bilan individuel obligatoire ;
- Un point sur les démarches administratives : inscription à Pôle Emploi... ;
- Un point sur ce qu'il reste à entreprendre.

Accompagner le projet d'avenir**Garder contact à l'issue du service civique**

Vous pouvez prendre des nouvelles des volontaires après leur mission, par mail ou de vive voix. C'est l'occasion de maintenir un lien et d'éviter que l'accompagnement mis en place pendant la mission ne prenne fin trop brusquement.

Vous pouvez par exemple :

- Transmettre les offres d'emploi que vous recevez et qui pourraient les intéresser ;
- Recommander l'ancien volontaire à des partenaires si nécessaire et pertinent ;
- Intégrer son adresse mail à vos mailing listes, newsletter, etc. ;
- ...

Pour en savoir plus :

[Le bilan individuel](#) sur le site de l'Agence du service civique.

Inscrire le volontaire à la formation civique et citoyenne obligatoire**Cadre de la loi et obligations légales**

Les organismes agréés au titre de l'engagement de service civique ont l'obligation d'assurer à leurs volontaires une formation civique et citoyenne (FCC).

Depuis la loi « Égalité Citoyenneté » de janvier 2017, la durée minimum de la formation civique et citoyenne est fixée à deux jours. Elle comprend obligatoirement deux volets :

- Un volet « théorique », avec un ou plusieurs modules ayant pour objectifs de sensibiliser les volontaires à des questions de société, de susciter la réflexion sur la citoyenneté et d'apporter des informations sur le dispositif et les droits des jeunes en mission ;
- Un volet « pratique » sous la forme d'une formation aux premiers secours de niveau 1 (PSC1).

L'agence des services et paiements verse 100 € après 2 mois de mission à l'organisme agréé pour la mise en place du volet « théorique » et 60 € après attestation de réalisation pour le PSC1.

Inscrire son volontaire dans une formation

Vous pouvez contacter le référent service civique de votre Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS) ou de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) pour connaître le calendrier des formations proposées sur votre territoire et les partenaires principaux pouvant les dispenser.

Choisir une formation adaptée**Le volet « pratique »**

Renseignez-vous auprès de l'organisme proposant le PSC1 sur les facultés du formateur à se faire comprendre si votre volontaire a un faible niveau de français. Et si d'autres volontaires sont en mission dans votre structure, organisez une seule session pour tous. Ceci facilitera la compréhension de la formation par le jeune étranger. Sinon, vous pouvez veiller à ce qu'un des participants accueille votre volontaire et l'accompagne sur cette journée.

Le volet « théorique »

Plusieurs choses sont à vérifier avant d'inscrire le volontaire :

- Le groupe idéal en FCC est constitué de 15 à 25 personnes, pour favoriser la mixité sociale, des échanges riches et impulser une bonne dynamique ;
- Les thématiques abordées doivent faire partie du référentiel défini par l'Agence du service civique. Prenez le temps, avec le volontaire, d'étudier les formations proposées sur votre territoire. Choisissez-en une en fonction de ses centres d'intérêt ;
- Posez des questions à l'organisme assurant la formation sur les méthodes pédagogiques utilisées : veillez à ce qu'elles soient ludiques et qu'elles permettent l'expression de tous les participants pour garantir une participation active de votre volontaire ;
- Certaines FCC proposent des temps de découverte du territoire, avec la rencontre des différents acteurs locaux. C'est un moment qui peut être particulièrement intéressant pour un jeune engagé qui découvre son lieu de résidence ;
- La convivialité est indispensable à la réussite d'une FCC puisqu'un des objectifs est la mixité. Les choses doivent être organisées de telle sorte que les volontaires se sentent à l'aise les uns avec les autres et puissent échanger sur les temps formels et informels.

Pour en savoir plus :

Page « [formations civiques et citoyennes](#) » sur le site de l'Agence du service civique.

Identifier les ressources et les acteurs pour améliorer la maîtrise du français langue étrangère**L'importance de l'oral**

Le meilleur moyen d'apprendre une langue est l'immersion. Grâce aux 24 heures de mission minimum/semaine, les jeunes volontaires, au contact du public et des membres de l'association, font des progrès remarquables, surtout à l'oral.

La maîtrise de la langue

La pratique quotidienne de la langue française, lors de la mission, doit être doublée d'un renforcement.

En effet, la maîtrise du français à l'écrit nécessite des temps de formation plus conséquents et plus soutenus pour obtenir des résultats tangibles. Vous pouvez faire en sorte que soient mis en place des cours de FLE, à raison de quelques heures par semaine, compris dans le temps de mission de votre volontaire.

La cartographie nationale de la formation linguistique recense sur [son site](#) et son application [BonjourBonjour](#) l'offre de cours de français accessible aux étrangers primo-arrivants.

Selon les départements, on peut trouver des plateformes linguistiques qui centralisent les partenaires proposant des formations FLE.

Outre ces dispositifs de formation linguistique, une multitude de ressources sont accessibles en ligne.

Apprentissage en autonomie et travail à la fois de la compréhension orale et écrite à tous les niveaux :

apprendre.tv5monde.com/fr

lewebpedagogique.com/ressources-fle

lepointdufle.net

insuf-fle.hautetfort.com

lesexpertsfle.com

bonjourdefrance.com

Pour s'entraîner aux diplômes et tests en langue française : france-education-international.fr

Les MOOCs [Vivre et travailler en France](#) proposés par la Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN).

Outils numériques de la DIAN : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/Formations-en-ligne>

Participer à la reconnaissance et à la validation des compétences acquises par les volontaires en mission de service civique

Le volontariat en service civique peut permettre de développer un certain nombre de compétences particulièrement recherchées par de futurs employeurs ou dans le cadre d'une reprise d'études : faculté d'adaptation, facilité d'apprentissage, vivacité, ouverture d'esprit, autonomie, fiabilité, créativité, esprit d'initiative, etc.

Rôle du tuteur dans la reconnaissance et la validation des compétences acquises par les volontaires

L'engagement en service civique est une expérience unique pour les jeunes qui le vivent. À travers des temps identifiés et spécifiques, le tuteur doit accompagner la réflexion du volontaire et l'aider à mettre des mots sur son expérience afin que celui-ci puisse identifier et reconnaître les compétences développées dans le cadre de son engagement.

Pour cela, le tuteur peut :

- Apporter au volontaire les ressources nécessaires à l'identification de ses compétences. Le tuteur n'est pas un spécialiste, mais une personne relais qui suit et accompagne le volontaire ;
- Faire appel à d'autres personnes de sa structure (salaariés, bénévoles) pour l'aider à accompagner le jeune sur ce volet-là et le mettre en relation avec des interlocuteurs externes qui vont pouvoir lui apporter un éclairage et des outils pour identifier et reconnaître ses compétences.

Les outils d'accompagnement de la reconnaissance et de la validation des compétences acquises pendant une expérience d'engagement en service civique

Pour vous aider dans le travail de participation à la reconnaissance et à la validation des compétences acquises par vos volontaires pendant leurs missions, vous pouvez mettre en place plusieurs démarches :

- Élaborer un outil qui récapitule toutes les tâches du volontaire ;
- Que le volontaire établisse une fiche de suivi sur laquelle sont fixés les démarches à entreprendre et les objectifs réalistes et atteignables d'un entretien à l'autre ;
- Permettre au volontaire de mettre des mots sur ce qu'il a réalisé et appris ;
- Travailler sur des outils de recherche d'emploi ou de reprise d'études : CV, lettre de motivation, simulations d'entretiens ;
- Faire prendre conscience du réseau constitué et éventuellement aider le volontaire à le mobiliser en lien avec son projet d'avenir ;
- Se renseigner sur l'outillage de reconnaissance déployé sur son territoire : par exemple les Open badges de la [Ligue de l'enseignement, job ready](#) de l'article 1, [diagoriente](#).

Pour en savoir plus :

Outils à consulter :

- [Fiche pratique](#), bilan nominatif.
- Animafac : [portfolio](#).
- Associations.gouv.fr : [bénévolat, reconnaître les compétences](#).
- Lien - [outil AKI](#).

Identifier un partenaire essentiel de l'insertion professionnelle des jeunes étrangers : les Missions Locales

Missions Locales :

L'accès au droit commun pour les jeunes réfugiés

« L'intégration des étrangers constitue un enjeu majeur pour lequel le gouvernement entend placer la France aux meilleurs standards européens. » « L'insertion professionnelle, élément déterminant de l'autonomie, devient une priorité de la politique d'intégration. Elle se traduit par une nouvelle prise en compte de cette dimension dès l'accueil par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et par la mise en place d'un parcours d'orientation et d'insertion professionnelle. »

« Une politique d'intégration ambitieuse doit offrir aux réfugiés les outils nécessaires à leur autonomie et réussite professionnelle (apprentissage linguistique, reprise des études, formation professionnelle) et faire concorder les besoins des entreprises aux aspirations personnelles et aux compétences des réfugiés. »

Pour le réseau des Missions Locales l'enjeu est de permettre aux primo-arrivants, dont les jeunes réfugiés, d'accéder au droit à l'accompagnement dévolu à tout jeune de 16 à 25 ans et notamment au travers du Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), dont la Garantie jeunes constitue une phase intensive.

Les Missions Locales organisent également, sur leur territoire d'intervention, le Parcours d'intégration par l'acquisition de la langue (PIAL) destiné aux jeunes réfugiés ne maîtrisant pas suffisamment la langue française à l'issue de leur contrat d'intégration républicaine.

Les Missions Locales accompagnent chaque année 1 370 000 jeunes, partout en France.

Une mission de service public dédiée aux jeunes

Les 440 Missions Locales poursuivent un objectif : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et l'autonomie. Pour y parvenir, elles ne s'occupent pas que d'emploi. Formation, logement, santé, accès aux droits : bien des obstacles peuvent se dresser entre un jeune et le marché du travail.

Une action au carrefour des politiques publiques

La diversité des besoins des jeunes place les Missions Locales au cœur des politiques publiques. Au sein de leurs instances associatives, elles fédèrent les élus des collectivités territoriales, les services de l'État, Pôle Emploi, les partenaires économiques et sociaux ainsi que le monde associatif. Une vraie mise en commun des forces de nos territoires, qui permet aux Missions Locales d'embrasser l'ensemble des problématiques liées à la jeunesse et d'y apporter une réponse globale.

À chaque jeune ses réponses

Globales pour appréhender les problématiques, les actions des Missions Locales sont cependant toujours personnalisées. Les jeunes viennent dans les Missions Locales de manière volontaire, et y trouvent un référent unique qui suivra leur situation, afin de les accompagner au mieux vers l'insertion professionnelle.

Orienter le jeune, sécuriser son parcours en menant avec lui une réflexion sur son projet, cibler ses besoins de formation, l'accompagner... Un travail essentiel qui ne peut se concevoir qu'individuellement.

Autonomes et citoyens

Une insertion professionnelle pérenne est intimement liée à l'insertion sociale et citoyenne. Les Missions Locales accompagnent les jeunes sur ce qui est essentiel : l'accès aux droits sociaux, la mobilité, mais aussi leur participation citoyenne, leur accès à la culture, ou encore au sport.

Une passerelle au service du monde économique

La force des Missions Locales, ce sont aussi ses partenariats, parfois de longue date, avec les acteurs économiques de leur territoire. Trait d'union entre les organismes de formation et les entreprises, elles sont à l'écoute des besoins en compétences et en qualification, avec une connaissance fine de leur bassin d'emploi.

Cela fait des Missions Locales un interlocuteur précieux pour les employeurs locaux, qui reconnaissent en elles leur capacité à proposer des profils capables de s'inscrire dans leurs projets.

Identifier un partenaire essentiel de l'insertion professionnelle des jeunes étrangers : les Missions Locales

Promouvoir leurs métiers, sourcer les talents, accompagner les recrutements, suivre au jour le jour l'insertion du jeune dans son nouveau poste : autant d'actions utiles pour bâtir une relation durable entre un jeune et son employeur.

Focus sur la Garantie Jeunes

Pour qui ?

La Garantie Jeunes est ouverte aux jeunes (16-25 ans) :

- NEET (ni en emploi, ni en étude, ni en formation) ;
- Avec une absence de soutien financier des parents (dérogation possible) ;
- Dont les ressources propres sont inférieures à un seuil sur les 3 derniers mois qui précèdent l'entrée en Garantie Jeunes ;
- Motivés pour s'engager dans la Garantie Jeunes.

C'est la Mission Locale qui définit l'intégration possible du jeune dans la Garantie Jeunes (diagnostic initial).

Qu'est-ce que c'est ?

Les jeunes intègrent une promotion Garantie Jeunes. La Garantie Jeunes est un accompagnement intensif de 12 mois (incompressibles) qui alterne accompagnement collectif et individuel, périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) et situations en emploi, alternance, formation, création d'entreprise...

La Garantie Jeune permet de percevoir une allocation :

- Une aide mensuelle de 484,82 € (montant au 1^{er} avril 2018) ;
- Cumulable avec des revenus d'activité tant que ceux-ci ne dépassent pas 300 € nets par mois ;
- Versée chaque mois sous réserve que le jeune justifie de ses démarches de recherche d'emploi.

Cette allocation constitue un outil d'accompagnement pour que le jeune soit dans des conditions matérielles lui permettant de suivre son parcours.

Focus sur le PIAL

(Parcours d'Intégration par l'Acquisition de la Langue)

Pour qui ?

Le PIAL est ouvert aux jeunes (16-25 ans) :

- Étrangers extra-européens en situation régulière ;
- Qui ne disposent pas du niveau minimal de maîtrise du français leur permettant une entrée dans les dispositifs d'insertion socio-professionnelle de droit commun et *a fortiori* au marché du travail.

Les organismes de formation des groupements des opérateurs de formations linguistiques CIR orientent les jeunes vers les Missions Locales.

Qu'est-ce que c'est ?

Accompagnement de 3 à 6 mois (maximum) contenant :

- Au moins une formation linguistique obligatoire, complémentaire à celle du CIR ;
- Une allocation systématique de 3 x 497 € (1491 €) pour la durée du PIAL (sauf si une allocation a été perçue avant dans le cadre du Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)) ;
- Un accompagnement individuel PACEA avec la mobilisation de toute l'offre de services de la Mission Locale et de ses partenaires.

Plus d'informations et contacts des Missions Locales sur :

www.unml.info

Encourager la poursuite du parcours d'engagement des jeunes étrangers

Un des enjeux du service civique pour le jeune étranger est de faciliter son insertion sur le territoire afin de mener à bien sa mission. La création de liens sociaux, le développement du sentiment d'utilité sociale, ou encore la consolidation des projets d'avenir peuvent y contribuer.

Encourager un engagement fort dans l'association pendant le service civique peut donner envie au jeune de poursuivre son investissement à travers du bénévolat ponctuel ou fréquent dans la structure d'accueil ou une autre, et ainsi contribuer à dynamiser la vie associative locale.

Intégrer les volontaires dans la vie associative dès le service civique

Intégrer les volontaires à la vie associative leur permet de prendre une place au sein de vos instances, de valoriser leurs missions et leurs rôles. C'est un préalable à un engagement qui se prolongerait ensuite.

L'intégration du volontaire au sein de la vie associative ne se fera pas instantanément. Il est important d'y prêter attention au quotidien. Il faudra d'abord qu'il connaisse la structure, la comprenne et trouve sa place vis-à-vis des instances et de leurs membres. Pour cela, vous pouvez prévoir :

- Des temps de présentation, de formation, de découverte du projet associatif : organisez par exemple une formation conviviale avec les bénévoles sur l'histoire de l'association ;
- L'intervention des volontaires lors d'événements-clés, par exemple un témoignage sur leur engagement au sein de l'association lors de votre assemblée générale ;
- La mobilisation de volontaires pour l'organisation des événements gérés par votre association : le fait d'avoir un rôle à jouer peut participer au sentiment d'intégration et de légitimité.

Certaines associations font le choix d'aménager une place pour les volontaires dans leurs instances démocratiques, afin qu'ils en soient des acteurs à part entière. Les enjeux sont alors de :

- Reconnaître l'engagement des volontaires et leur place dans le projet associatif ;
- Ne pas fragiliser le bénévolat et les membres historiques ;
- Créer un système léger et souple qui soit adapté à la durée des missions proposées aux volontaires.

Plusieurs actions peuvent avoir une réelle plus-value pour laisser une large place à l'engagement en service civique dans les associations, comme par exemple :

- créer une commission consultative : les volontaires sont sollicités pour réfléchir et donner leur avis en amont des réunions des instances sur les sujets qui les intéressent ou leur sont proposés ;
- organiser la représentation des volontaires dans les instances, avec des volontaires élus qui siègent comme tels dans le conseil d'administration.

Au-delà des éventuelles modifications statutaires, il est surtout incontournable d'accompagner les volontaires en créant et en co-construisant avec eux des espaces d'échange et de formation pour qu'ils aient véritablement les moyens de participer.

Permettre aux volontaires de s'engager après leur mission de service civique

Lors des différents temps de bilan réalisés avec le jeune réfugié, vous pouvez identifier, selon ses centres d'intérêt, ce que vous pourriez lui proposer après sa mission, dans votre structure ou votre réseau, pour poursuivre son engagement. Il s'agit de mettre l'accent sur ce qu'apporte l'engagement au jeune et aux projets pour lesquels il lui serait possible de s'engager.

La réponse doit également être adaptée en fonction de ses projets d'avenir, pour coller à ses impératifs personnels et professionnels.

Depuis 2010, la Ligue de l'enseignement a accompagné plus de 20 000 volontaires en service civique au sein de plus de 2 100 organismes d'accueil répartis dans toute la France. Forte de l'expertise ainsi acquise, elle se mobilise aujourd'hui pour construire et coordonner la production de ce guide, avec le soutien de la Diair et de l'Agence du service civique.

La Diair

www.accueil-integration-refugies.fr

Le Délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés (Diair) a été institué auprès du ministre de l'Intérieur en janvier 2018. La Délégation a pour mission d'animer et de piloter la Stratégie nationale d'accueil et d'intégration des réfugiés. Pour cela, outre les différents services de l'État, elle travaille avec les collectivités territoriales, le secteur associatif et les représentants de la société civile.

Ses principaux domaines d'intervention sont : la maîtrise de la langue française, l'accès à l'éducation et à la culture, l'accès au logement, aux droits et aux soins, à la formation et à l'emploi. Le délégué interministériel, par l'intermédiaire de ses conseillers, coordonne les actions des différents ministères et opérateurs concernés.

Les partenaires immédiats de la Diair sont : les services du ministère de l'Intérieur et notamment la Direction générale des étrangers en France (DGEF), les cabinets ministériels concernés et celui du Premier ministre, les préfetures et les services déconcentrés de l'État, les organismes opérateurs et associations, les collectivités locales, les réseaux universitaires et de la recherche. De façon globale, tout organisme public ou privé œuvrant en faveur de l'accueil et de l'intégration des publics concernés.

La Dian

À la direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'intérieur, la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN) est chargée de concevoir et de mettre en œuvre la politique publique d'intégration des étrangers primo-arrivants en France et d'accès à la nationalité française ressortant du ministère.

Au sein de la DIAN, la sous-direction de l'intégration des étrangers définit et met en œuvre la politique d'intégration des étrangers accédant pour la première fois au séjour en France et souhaitant s'y installer durablement. Elle met à leur disposition, dès le pays d'origine, une information pratique sur la vie en France. Elle assure la conception, le pilotage et la coordination du parcours d'intégration républicaine des étrangers primo-arrivants. Elle s'appuie sur l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), opérateur du ministère, et sur le réseau déconcentré des services de l'État. Elle mobilise les acteurs institutionnels, économiques et associatifs afin d'assurer la mise en œuvre de cette politique tant au niveau national que local.

L'Agence du service civique

www.service-civique.gouv.fr

L'Agence du service civique est un groupement d'intérêt public (GIP) créé par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique, composé de l'État et de France Volontaires.

Cet opérateur, placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, est présidé par Béatrice Angrand.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'Agence du service civique est à la fois :

- L'opérateur unique de l'État qui met en œuvre le service civique ;
- L'Agence nationale française responsable de la mise en œuvre du programme européen Erasmus + jeunesse, conformément à la désignation de la commission européenne du 17 mai 2016. L'agence met également en œuvre le Corps Européen de Solidarité ;
- Un centre de ressources « salto euromed et bonnes pratiques » pour la coopération euro-méditerranéenne. Il appuie et forme les partenaires de cette zone géographique ;
- Un point national d'information pour le sport, relai national du volet « sport » du programme Erasmus+.

Créé par la loi du 10 mars 2010, le service civique a pour ambition de permettre à tous les jeunes qui le souhaitent de s'engager au service d'une mission d'intérêt général, entre 16 et 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Depuis sa création, le service civique a permis à plus de 400 000 jeunes de s'engager : il fête ses 10 ans en 2020.

Différents partenaires associatifs se sont également engagés dans la réalisation de ce guide :

Animafac

www.animafac.net

Animafac est une association étudiante fonctionnant en réseau et dont la priorité est d'impulser des dynamiques. Elle a pour mission d'accompagner les initiatives étudiantes, de promouvoir l'engagement et de permettre la rencontre entre de nombreux jeunes engagés.

Étudiants et Développementwww.etudiantsetdeveloppement.org

Étudiants et Développement est un réseau national dirigé par et pour des jeunes regroupant des associations jeunes de solidarité internationale (SI) et d'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI). Étudiants et Développement a pour objet de favoriser l'engagement des jeunes dans une démarche associative exigeante dans ces deux domaines et propose de former et d'accompagner les porteurs d'initiatives dans leurs projets, de valoriser des démarches partenariales de qualité entre jeunes du monde entier et d'interpeller les jeunes citoyens sur les formes que peut prendre leur engagement volontaire, au local comme à l'international. À ce titre, il regroupe de nombreuses associations de diaspora ou engagées dans l'accueil des personnes migrantes et/ou réfugiées.

L'Institut de l'Engagementwww.engagement.fr

L'Institut de l'Engagement permet à des jeunes qui ont démontré leur potentiel lors d'une période d'engagement citoyen, de concrétiser leur projet d'avenir : formation, emploi, création d'activité. En mobilisant un réseau de partenaires de tous domaines, l'Institut offre à ses lauréats un appui qui combine un accompagnement professionnel individualisé, un parrainage, un soutien financier, des formations collectives et la force d'une promotion.

L'Union Nationale des Missions Localeswww.unml.info

Union représentative et fédératrice du réseau des Missions Locales et d'autres organismes d'insertion, l'UNML, association loi 1901 créée en 2003, a une double fonction : représenter le réseau national et être le syndicat d'employeurs de la branche des Missions Locales, des Permanences d'accueil, d'information et d'orientation et d'autres organismes d'insertion.

Les adhérents de l'UNML se sont regroupés pour faire valoir, dans une expression collective, leur volonté d'une action globale pour l'insertion des personnes et tout particulièrement des jeunes et d'une action territorialisée s'appuyant sur la volonté des élus locaux, des pouvoirs publics et des acteurs locaux de construire les solutions appropriées.

Unis-Citéwww.uniscite.fr

L'association Unis-Cité est née de ce rêve : qu'un jour tous les jeunes en France consacrent une étape de leur vie à la collectivité, et que cette expérience citoyenne soit un temps de construction de soi et d'ouverture aux autres dans leurs différences.

Depuis 1995, Unis-Cité est à la fois l'association pionnière et spécialisée dans le service civique des jeunes.

Présente dans plus de soixante villes de France, Unis-Cité a déjà mobilisé et accompagné 20 000 jeunes dont plus de 7 500 en 2018. Unis-Cité a accueilli plus de 200 jeunes réfugiés en service civique en 2019.

- **AG**
Assemblée générale
- **APA**
Accompagnement au projet d'avenir
- **ASP**
Agence des services et paiements
- **CAF**
Caisse d'allocations familiales
- **CIR**
Contrat d'intégration républicaine
- **CMU-C**
Couverture maladie universelle complémentaire
- **DIAIR**
Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés
- **DIAN**
Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (ministère de l'Intérieur)
- **DIHAL**
Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
- **DOM-COM**
Départements d'Outre-Mer et Collectivités d'Outre-Mer
- **DRAJES**
Directions régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- **FCC**
Formation civique et citoyenne
- **FLE**
Français langue étrangère
- **GUDA**
Guichet unique des demandeurs d'asile
- **HCR**
Haut-commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés
- **KAPS**
Kolocations à projets solidaires
- **MOOC**
Massive open online class (formation en ligne ouverte à tous)
- **OFII**
Office français de l'immigration et de l'intégration
- **OFPRA**
Office français de protection des réfugiés et apatrides
- **PACEA**
Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie
- **PADA**
Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile
- **PIAL**
Parcours d'intégration par l'acquisition de la langue
- **PMSMP**
Période de mise en situation en milieu professionnel
- **PSC1**
Prévention et secours civiques
- **SDJES**
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- **SIAO**
Services intégrés d'accueil et d'orientation

GUIDE PRATIQUE À DESTINATION DES ASSOCIATIONS POUR L'ACCUEIL DE JEUNES ÉTRANGERS EN SERVICE CIVIQUE

Septembre 2022

Mouvement laïque d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement propose des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs, à travers 103 fédérations départementales qui accompagnent des associations présentes dans 24 000 communes.

S'engager à la Ligue, c'est apprendre par et avec les autres, faire vivre la convivialité et la fraternité.

S'engager à la Ligue, c'est construire de la solidarité et agir contre les inégalités.

S'engager à la Ligue, c'est prendre sa part d'une démocratie qui implique tous ses citoyens.

S'engager à la Ligue, c'est créer un lien entre des actes à la mesure de chacun et des combats à l'échelle de l'humanité.

Rejoignez-nous!

www.laligue.org

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :



Soutenu par :



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER



Délégation interministérielle
à l'accueil et à l'intégration
des réfugiés

En partenariat avec :

* **Animafac**
Le réseau des associations étudiantes

**ÉTUDIANTS
& DÉVELOPPEMENT**

INSTITUT de
L'ENGAGEMENT

UnitsCité

Union Nationale des
Missions Locales
REPRÉSENTER ET ACCOMPAGNER
LES RÉSEAUX D'INSERTION